

Présents :

Représentants du Conseil départemental (Mme Petitdidier, M. Descure, M. Souart, M. Dècle), les chefs d'établissement animateurs de bassin, M. Andriamaro, secrétaire général départemental, représentants syndicaux, M. Rossignol IEN IO

1 - Point sur la sectorisation des collèges

Le courrier du CD a été envoyé à la DSDEN depuis fin janvier et devrait parvenir aux chefs d'établissement. Un chef d'établissement (CE) dit que les directeurs d'école sont au courant ; il attend de voir ce que cela va donner pour les inscriptions. Les transports Amiens métropole (Ametis et Keolis) peuvent être sollicités si certains collèges font des manifestations pour la sectorisation.

Sur le site Somme.fr, on peut retrouver la carte actualisée de la nouvelle sectorisation ainsi que le détail des rues pour certaines villes.

2 - Actions éducatives

- **Dates de dépôt des appels à projets**

Sur le site Somme.fr, en cliquant sur « votre profil » puis en sélectionnant « établissement scolaire », on retrouve toutes les informations et calendriers concernant les appels à projet du CD. Le site est également accessible sur notre ENT à l'onglet « actions éducatives ».

Ne pas hésiter à imprimer le calendrier pour ne rater aucune date !

Pour l'appel à projet « le sport c'est dans ma nature », une bibliothèque a été ajoutée afin d'aider les porteurs de projet. Pour ce qui est des appels à projet Phileas Fogg, ce n'est pas le cas pour ne pas brider la créativité des enseignants. Il faut toutefois savoir que le CD a resserré l'accès à ce dispositif en axant sur la coopération internationale. Ainsi, si un partenariat avec un établissement étranger sera favorisé, un simple échange scolaire classique passerait moins. Cet appel à projet ne concerne que les projets pluridisciplinaires contenant une thématique / problématique commune. Au bout de 4 ans, il faudra renouveler le projet en changeant la thématique ou la destination pour continuer à être validé. Attention la connexion à la plateforme nécessite la création d'un seul compte au nom de l'établissement et rattaché à l'établissement et non à une personne physique. Le login est donc en lien avec le nom de l'établissement. S'il y a des problèmes de connexion, appeler le 0322718136.

Ne pas attendre le dernier jour pour éviter l'encombrement du site.

- **Acquisition d'un ordinateur en nature en faveur des élèves de sixième**

L'opération concerne les 6^{ème} boursiers taux 3.

Les livraisons se feront courant mai. Il nous faudra convoquer les familles et leur faire impérativement signer un accusé de réception (à renvoyer à Mme Anais Galland). Ce

Groupe Contact Somme du 9 mars 2023

dernier permet de faire courir la garantie d'un an. Aucune notification ne sera faite en amont car certaines familles ne viennent pas les chercher...

L'an prochain, les livraisons se feront plus tôt (problème d'accord cadre cette année).

Le versement de l'ADS se fera plus tôt que l'an dernier (et devrait arriver prochainement).

Le taux de l'ADS a été revalorisé pour tous les échelons à hauteur de 15€ pour les externes et DP et 20 € pour les internes.

3 - Ressources humaines

- **Point sur les recrutements en cours (en restauration essentiellement)**

Le recrutement (3 chefs de cuisine mobile) est en cours mais n'a pas été concrétisé (manque de voitures de fonction).

- **Proratisation du temps de travail des agents temporaires**

Un courrier a été envoyé aux gestionnaires à ce sujet. La règle est dorénavant simple car, auparavant, la durée changeait en fonction de la durée du contrat de travail.

Maintenant, si la période où le contrat de travail n'inclut pas de période de vacances, la durée du temps de travail est de 35h. Si elle en inclut, la durée est de 39h.

M. Dècle assure que de nombreux calculs ont été faits et que s'il y a des réclamations, il ne faut pas hésiter à les lui envoyer car il peut montrer comment la proratisation du temps de travail a été calculée.

- **Vêtements de travail des agents**

Mme Flochelle va faire la tournée des collègues pour faire des essayages afin d'éviter des interprétations ou des erreurs de taille.

- **Agents de maintenance**

Il existe un barème pour les agents de maintenance en fonction des espaces verts et des surfaces bâties. L'objectif est de préciser leurs tâches car certains gestionnaires sont mis en difficultés par des agents qui refusent de faire certaines tâches alors que c'est dans leurs attributions.

4 - Visites dans les collèges de la direction de la jeunesse et des collèges

L'objectif est de voir les avancées des axes prioritaires qui ont émané des dialogues de gestion. Cela permettra de :

- prendre la mesure des problématiques des établissements
- rencontrer les agents
- faire le point sur les équipements, certaines utilisations...

Groupe Contact Somme du 9 mars 2023

5 - Dossiers de la direction en cours

- **Dispositif d'aide financière - circuits courts**

Il y a un engouement certain pour les achats en circuits courts. Le barème et les seuils vont être revus. Ne pas hésiter à prélever sur les fonds de réserve en cas de problématique avec le SRH, c'est « possible et prioritaire » affirme M. Dècle.

- **Expérimentation Easylis**

Cette expérimentation avait pour but de faciliter le travail du chef de cuisine qui travaille en circuits courts mais cela ne donne pas satisfaction.

Certains établissements vont donc être sollicités pour une expérimentation plus modeste. L'objectif est de remplacer Presto.

6 - Dépenses d'énergie : mise en place d'un bouclier tarifaire

Une concertation a été enclenchée à ce sujet entre les 5 départements de la région à partir des dépenses constatées en 2023. Il y a de nombreuses pistes mais qui nécessitent d'être étayées par la remontée des dépenses énergétiques de chaque établissement. Cette demande a été faite par Mme Blot, il est donc urgent de lui répondre. Le CD a constaté une forte augmentation du tarif alors que parfois les consommations n'ont même pas changé ! L'objectif est de porter une expertise sur ces coûts afin d'établir un plan d'action. Certains départements ont déjà amorcé une réflexion. Le CD est attaché à préserver les personnels logés.

Un CE demande ce qu'il en est du chauffage pendant les permanences vacances : certains établissements n'en ont pas ou certains sont au mini. La procédure de droit commun est de prévenir 7 à 10 jours avant cette permanence sur Isilog des périodes travaillées et des lieux à chauffer. En cas de problème, ne pas hésiter à faire remonter au CD.

7 - Divers

- **Guide départemental des logements de fonction**

C'est en fait un règlement qui va nous arriver prochainement.

- **Intervention des Archives départementales**

C'est une aide incontournable. Il faut absolument s'y inscrire. La date d'inscription est prolongée jusqu'au 15/3.

Pour rappel les dates d'intervention sont le 7/4, 5/5, 2/6.

- **Budget participatif 2022/2023**

Groupe Contact Somme du 9 mars 2023

Les votes viennent de s'ouvrir. La question se pose de faire émerger une thématique sur les aménagements du CDI.

- **Difficulté de visibilité par rapport aux entreprises**

Les délais sont parfois longs notamment avec certaines entreprises. De la même manière, certaines entreprises font remonter une difficulté d'accès aux collègues.

Des difficultés et des incompréhensions sont constatées de part et d'autre.

Ainsi en réunion de bassin des gestionnaires, il sera travaillé une charte dont l'objectif est que chacun comprenne les demandes de l'autre.

- **Les remplacements**

Le principe est que les équipes sur place compensent sauf si le CD s'aperçoit d'un contexte local difficile.

PS1 : Pensez à bien renvoyer les bons de livraison au CD !

PS2 : Un annuaire des intervenants du CD est en cours de finalisation et devrait prochainement nous parvenir.